

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 26 février 2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller

Monsieur Sylvain Ferland, conseiller Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller Madame Nathalie Laprade, conseillère Madame Josée Lampron, conseillère Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

1.1 Ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1468-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de remplacer le titre de directeur général et greffier
- 4.2 Autorisation de sortir des biens du domaine public et les faire passer au domaine privé : lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984
- 4.3 Demande de congé sans solde
- 4.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour la fabrication d'oriflammes et fourniture de supports
- 4.5 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière
- 4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction : 58, rue de la Tourbière
- 5.2 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseigne 101-4609, route de Fossambault
- 5.3 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseigne 121, rue Tibo
- 5.4 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseigne pour le 203-4620, route de Fossambault

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

- 7.1 Amendement de la résolution numéro 298-2023 : Étude préliminaire Réaménagement intérieur au garage municipal
- 7.2 Adoption du Règlement numéro 1647-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 282 000 \$ pour l'éclairage et l'installation d'un filet protecteur au terrain de balle

8. 8.1	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Aucun
9. 9.1	SÉCURITÉ PUBLIQUE Avis de motion et dépôt d'un règlement décrétant une dépense et ur emprunt de 55 000 \$ pour l'achat d'équipement de protection incendie, de sécurité nautique et de communications
9.2	Avis de motion et dépôt d'un règlement décrétant une dépense et ur emprunt de 5 085 000 \$ pour l'agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante
9.3	Demande de remboursement du paiement d'une inscription de l'équipe de hockey des pompiers de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartiel
10.	SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
10.1	Autorisation de signature : Protocole pour le camp de jour 2024 avec le Domaine Notre-Dame
10.2	Autorisation de signature : Protocoles d'entente pour les camps de jour situés sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
10.3	Autorisation de paiement : Cotisation annuelle Vélopiste Jacques- Cartier/Portneuf
10.4	Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'acquisition d'une remorque fermée aménagée pour les événements
10.5	Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'acquisition de rayonnage supplémentaire pour la bibliothèque Anne-Hébert
10.6	Octroi d'un statut d'organisme reconnu : Comité de bénévoles du Comptoir des aubaines
10.7	Demande budgétaire : Fête des sucres
10.8	Amendement de la résolution numéro 047-2024 : Autorisation de paiement : inscriptions hiver ligue de soccer Québec Métro
10.9	Amendement de la résolution numéro 063-2024 : Embauche d'une employée occasionnelle au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : coordonnatrice adjointe pour la saison estivale 2024 de soccer
10.10 10.11	Autorisation de sollicitation : Plan de partenariat 2024-2028 pour le soccer Autorisation de signature d'une entente de commandite Lortie Aviation inc
11.	TRANSPORT
11.1	Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour le Programme d'entretien préventif des systèmes d'air climatisé des véhicules
11.2	Adoption du Règlement numéro 1648-2024 décrétant une dépense et ur

- emprunt de 1 169 000 \$ pour l'achat et le remplacement de véhicules

AUTRES SUJETS 12.

- 12.1 Aucun
- PÉRIODE DE QUESTIONS 13.
- **CLÔTURE DE LA SÉANCE** 14.

L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du 26 février 2024 est ouverte.

081-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

082-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE REMPLACER LE TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1468-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de remplacer le titre de directeur général et greffier.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-352-2024.

083-2024 AUTORISATION DE SORTIR DES BIENS DU DOMAINE PUBLIC ET LES FAIRE PASSER AU DOMAINE PRIVÉ : LOTS 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 ET 5 118 984

ATTENDU que le lot 6 445 009 est la propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que les lots 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984 viennent d'être acquis par expropriation auprès de STA Immobilier et sont maintenant également propriété de la Ville;

ATTENDU que ces immeubles, puisqu'ils font partie du domaine public, ne peuvent être cédés;

ATTENDU que pour céder ces lots au Centre de services scolaire de la Capitale, la Ville doit sortir ces biens du domaine public et les faire passer au domaine privé;

ATTENDU que ces lots font l'objet d'une promesse de cession et d'acquisition en faveur du Centre de services scolaire de la Capitale autorisée par la résolution 271-2023;

ATTENDU que cette cession permettra la construction d'une école secondaire dans le secteur est de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 22 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'autoriser la cession des lots 6 445 009, 6 387 018, 6 387 019 et 5 118 984 du domaine public de la Ville à son domaine privé afin qu'ils soient prochainement cédés au Centre de services scolaire de la Capitale.

ADOPTÉE

084-2024 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

ATTENDU les difficultés actuelles de trouver des places en garderie;

ATTENDU que, pour cette raison, madame Vicky Beaucage demande un congé sans solde de six mois à la fin de son congé de maternité prévu le 12 août 2024;

ATTENDU que le conseil désire supporter ses employés en matière de conciliation travail-famille;

ATTENDU que la demande respecte le contrat des employés cols blancs de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 19 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller ET RÉSOLU d'accorder un congé sans solde de six mois à madame Vicky Beaucage à la suite de son congé de maternité se terminant le 12 août 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que madame Beaucage puisse revenir à temps partiel pour un maximum de 15 heures par semaine réparties sur deux jours avant la fin du congé sans solde dans l'hypothèse où celle-ci obtiendrait des places en garderie avant la fin de son congé sans traitement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire Salaire Accueil (02-140-02-141) advenant le cas où madame Beaucage soit de retour au travail avant la fin du congé sans solde autorisé.

ADOPTÉE

085-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LA FABRICATION D'ORIFLAMMES ET FOURNITURE DE SUPPORTS

ATTENDU l'adoption de la nouvelle image de marque de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier célèbre le 200e anniversaire de l'érection civile de la paroisse en 2024;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la fabrication d'oriflammes qui seraient installées dans les différents secteurs de la Ville;

ATTENDU que l'offre de prix de CPS Sérigraphie et numérique pour la fabrication d'oriflammes et la fourniture de supports, en date du 16 février 2024, est au montant de 4 905,40 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la compagnie, CPS Sérigraphie et numérique, respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 22 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à CPS Sérigraphie et numérique pour la fabrication de 55 oriflammes et la fourniture de 25 supports :

- 30 oriflammes qui présentent la nouvelle devise de la Ville ainsi que l'image de marque sur fond bleu;
- 25 oriflammes qui soulignent le 200e anniversaire de l'érection civile de la paroisse sur fond blanc.

Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposées par CPS Sérigraphie et numérique en date du 16 février 2024 au montant de 4 905,40 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, monsieur Martin Careau, directeur général, dépose un rapport rédigé par madame Julie Cloutier, trésorière. Ledit rapport comprend les activités de la trésorière effectuées en vertu du chapitre XIII de la LERM, pour l'exercice financier 2023.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 20 février 2024, laquelle comprend 138 commandes au montant de 143 821,47 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

086-2024 APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE

CONSTRUCTION : 58, RUE DE LA TOURBIÈRE

ATTENDU la demande de permis de construction pour un bâtiment principal sur la propriété située au 58, rue de la Tourbière;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 164-H, est assujetti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur de la Tourbière;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 février 2024 ainsi que les documents fournis par la requérante;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 février 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 14 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'un bâtiment principal pour la propriété située au 58, rue de la Tourbière.

087-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE 101-4609, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation en date du 30 janvier 2024 d'une enseigne pour la propriété sise au 101-4609, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 137-C, est assujetti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 février 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 février 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 14 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne pour la propriété sise au 101-4609, route de Fossambault.

ADOPTÉE

088-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE 121, RUE TIBO

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne pour la propriété sise au 121, rue Tibo;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 83-I, est assujetti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 février 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 février 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 14 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation d'une enseigne pour la propriété sise au 121, rue Tibo.

089-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE POUR LE 203-4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation pour des enseignes pour la propriété sise au 203-4620, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 137-C, est assujetti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du tronçon commercial central;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 5 février 2024 ainsi que les documents déposés par la requérante;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 février 2024;

ATTENDU que les plans soumis pour l'auvent proposent un logo noir, mais que la bordure de couleur bourgogne de l'auvent demeurera, comme les autres commerçants à cette adresse;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 20 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation pour les enseignes pour la propriété sise au 203-4620, route de Fossambault.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

090-2024

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 298-2023 : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU la résolution numéro 298-2023 adoptée à la séance du 26 juin 2023 concernant l'octroi d'un mandat à la firme MEROX architecture inc. pour l'étude préliminaire du projet de réaménagement intérieur au garage municipal, phase 1;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 298-2023 afin d'ajouter les honoraires professionnels en architecture pour la révision des esquisses au coût additionnel de 1 210 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 19 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 298-2023 afin d'ajouter un montant additionnel de 1 210 \$, plus taxes au montant original du contrat de 3 390 \$, plus taxes, pour la révision des esquisses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense additionnelle de l'excédent de fonctionnement non affecté.

091-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1647-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 282 000 \$ POUR L'ÉCLAIRAGE ET L'INSTALLATION D'UN FILET PROTECTEUR AU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU que les projets de remplacement des poteaux et de l'éclairage du terrain de balle ainsi que l'installation d'un filet protecteur ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 282 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 282 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 février 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-349-2024 a également été déposé lors de cette même séance:

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1647-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 282 000 \$ pour l'éclairage et l'installation d'un filet protecteur au terrain de balle.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 55 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE, DE SÉCURITÉ NAUTIQUE ET DE COMMUNICATIONS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 55 000 \$ pour l'achat d'équipement de protection incendie, de sécurité nautique et de communications.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-350-2024.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 085 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ET LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE EXISTANTE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 085 000 \$ pour l'agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-353-2024.

092-2024

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU PAIEMENT D'UNE INSCRIPTION DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY DES POMPIERS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU la demande de remboursement déposée par monsieur Jérôme Lefrançois, pompier, en date du 6 février 2024, pour l'inscription de pompiers à temps partiel de la Ville au tournoi annuel de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés d'une somme de 600 \$:

ATTENDU que les hockeyeurs de ce club sont des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que monsieur Lefrançois a payé le montant de l'inscription pour le tournoi qui aura lieu du 18 au 21 avril 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 20 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement d'une somme de 600 \$ à monsieur Jérôme Lefrançois pour l'inscription au tournoi annuel de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Promotion municipalité* (02-639-02-999).

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

093-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE : PROTOCOLE POUR LE CAMP DE JOUR 2024 AVEC LE DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU que la Ville souhaite à nouveau établir une entente avec le Domaine Notre-Dame pour la réalisation du camp de jour 2024 afin d'offrir aux parents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier une aide financière pour les enfants inscrits;

ATTENDU que cette aide financière applique un principe de tarification dégressive selon le rang de l'enfant, en conformité avec la Politique des familles et des aînés;

ATTENDU que la Ville souhaite assumer une partie de l'augmentation des tarifs afin de soutenir les familles face à l'importante hausse de l'inflation;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 26 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Pouliot, directeur du Service loisirs, sports, culture et vie communautaire, à signer le protocole d'entente pour le camp de jour de l'été 2024 avec le Domaine Notre-Dame, incluant l'engagement de la Ville d'augmenter l'aide financière accordée de 4 \$ par enfant par semaine.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant estimatif de la dépense au poste budgétaire *Entente Domaine Notre-Dame* (02-701-56-419), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 5 378 \$.

ADOPTÉE

094-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE : PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LES CAMPS DE JOUR SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite reconduire une entente relativement aux camps de jour 2024 afin d'offrir une subvention

hebdomadaire aux parents de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) aux camps de jour situés sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac:

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 5 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer les protocoles d'entente pour les camps de jour situés sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, soit la Corporation nautique de Fossambault et le Club nautique du lac St-Joseph.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense estimée à 30 000 \$ au poste budgétaire *Remboursement camps de jour – autres* (02-701-56-417).

ADOPTÉE

095-2024 AUTORISATION DE PAIEMENT : COTISATION ANNUELLE VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF

ATTENDU que la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf traverse le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville doit payer une cotisation annuelle à cet effet;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 12 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2024 à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 13 398 \$, sans taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire Contribution piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf (02-701-90-950).

ADOPTÉE

096-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE AMÉNAGÉE POUR LES ÉVÉNEMENTS

ATTENDU que dans le plan triennal d'immobilisations de 2024, le projet 33 prévoit une dépense pour l'acquisition d'une remorque fermée aménagée pour les différents événements du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et que le financement ne dépend pas d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'offre de prix de Remorque Québec inc. pour l'acquisition d'une remorque fermée pour les événements, en date du 30 janvier 2024, est de 11 728 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'un montant de 4 000 \$, plus taxes, est prévu pour effectuer l'aménagement intérieur de la remorque ainsi que le lettrage;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Remorque Québec inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 13 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Remorque Québec inc. pour l'acquisition d'une remorque fermée pour les événements. Le contrat est composé de l'offre de prix déposée par Remorque Québec inc. en date du 30 janvier 2024 d'une somme de 11 728 \$, plus taxes.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser un montant de 4 000 \$, plus taxes, pour l'aménagement intérieur de la remorque ainsi que le lettrage.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE

097-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ACQUISITION DE RAYONNAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT

ATTENDU que dans le cadre du plan triennal d'immobilisations 2024, le projet numéro 31 prévoit une dépense pour acquérir du rayonnage supplémentaire à la bibliothèque Anne-Hébert;

ATTENDU l'offre de prix de l'entreprise RaySource inc. pour l'acquisition de rayonnage supplémentaire pour la bibliothèque Anne-Hébert, en date du 20 février 2024, de 19 050 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise RaySource inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 22 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à RaySource inc. d'une somme de 19 050 \$, plus taxes, pour l'acquisition de rayonnage supplémentaire à la bibliothèque Anne-Hébert. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposée par RaySource inc. en date du 20 février 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du Fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE

098-2024

OCTROI D'UN STATUT D'ORGANISME RECONNU : COMITÉ DE BÉNÉVOLES DU COMPTOIR DES AUBAINES

ATTENDU qu'une demande de reconnaissance a été déposée au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par le comité de bénévoles du Comptoir des aubaines;

ATTENDU que le Comptoir des aubaines se veut un service essentiel pour les citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU la résolution de la Fabrique qui autorise le comptoir des aubaines à déposer une demande de reconnaissance;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU de reconnaître le comité de bénévoles du Comptoir des aubaines comme organisme complémentaire, selon les critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ADOPTÉE

099-2024 DEMANDE BUDGÉTAIRE : FÊTE DES SUCRES

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire veut tenir la première édition de la Fête des sucres le 13 avril 2024;

ATTENDU que cette activité sera totalement gratuite pour les citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 21 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de la Fête des sucres le 13 avril 2024 au parc du Grand-Héron.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser des dépenses d'une somme de 13 238,49 \$, plus taxes, et d'imputer 12 000 \$, plus taxes, aux postes budgétaires *Animation autres événements* (02-701-69-447) et 640 \$ au poste budgétaire *Temps supplémentaire autres événements* (02-701-69-142), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

100-2024 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 047-2024 : AUTORISATION DE PAIEMENT : INSCRIPTIONS HIVER LIGUE DE SOCCER QUÉBEC MÉTRO

ATTENDU la résolution numéro 047-2024 adoptée à la séance du 29 janvier 2024 concernant l'autorisation de paiement pour les inscriptions hiver de la ligue de soccer Québec Métro;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 047-2024 afin de corriger le montant de la facture;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 21 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 047-2024 afin de modifier le montant de la facture pour 11 560,50 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au montant de 11 560,50 \$ au poste budgétaire Cotisation et abonnement à des associations soccer (2023-2024) (02-701-52-494).

ADOPTÉE

101-2024 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 063-2024 : EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE AU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : COORDONNATRICE ADJOINTE POUR LA SAISON ESTIVALE 2024 DE SOCCER

ATTENDU la résolution numéro 063-2024 adoptée à la séance du 12 février 2024 concernant le projet : Embauche d'une employée occasionnelle au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : coordonnatrice adjointe pour la saison estivale 2024 de soccer;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 063-2024 afin d'y modifier la date d'embauche;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 21 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 063-2024 en y modifiant la date d'embauche pour le 13 février 2024.

ADOPTÉE

102-2024 AUTORISATION DE SOLLICITATION : PLAN DE PARTENARIAT 2024-2028 POUR LE SOCCER

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a mis à jour son plan de partenariat pour le soccer qui était échu depuis la fin de l'année 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 22 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller ET RÉSOLU d'autoriser la diffusion du plan de partenariat pour le soccer d'une durée de 5 ans (2024-2028) tel qu'élaboré par le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à solliciter des commerces et entreprises en se basant sur les balises du plan de partenariat pour le soccer de 5 ans (2024-2028), afin de rendre cette activité des plus attrayantes pour les jeunes de notre communauté qui y participent.

ADOPTÉE

103-2024 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COMMANDITE LORTIE AVIATION INC.

ATTENDU l'adoption du plan de partenariat 2024-2028 pour le soccer en vigueur à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'entreprise Lortie Aviation inc. désire devenir partenaire majeur (Partenariat diamant);

ATTENDU qu'en contrepartie de l'implication financière de l'entreprise Lortie Aviation inc., la Ville offre un plan de visibilité accrue notamment par l'affichage unique du logo sur le chandail de tous les joueurs U-7 et plus;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 21 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller ET RÉSOLU que ce conseil mandate le Service du greffe pour la préparation d'un contrat de commandite comportant les modalités suivantes :

- Partenaire Diamant;
- Commandite de 25 000 \$ échelonnée par versement sur cinq ans;
- Versement de la commandite le 1er avril de chaque année;
- Logo de l'entreprise sur le chandail de pratique;
- Logo unique à l'arrière du chandail de match de tous les joueurs U7 et plus;
- Partenaire majeur lors des événements reliés au soccer durant la saison;
- Affichage du logo de l'entreprise sur l'enseigne des partenaires à l'entrée des terrains et sur le Pavillon des sports;
- Mention de l'entreprise sur toutes les publicités liées à la promotion de l'activité;
- Identification d'un terrain des plateaux de réservation au nom de l'entreprise pour la durée du partenariat.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer le contrat de commandite avec la compagnie Lortie Aviation inc.

ADOPTÉE

TRANSPORT

104-2024 OCTROI

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES D'AIR CLIMATISÉ DES VÉHICULES

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour l'achat d'une station de récupération, de recyclage et de recharge du liquide frigorigène visant l'entretien à l'interne des systèmes d'air climatisé des véhicules de la Ville;

ATTENDU que cet achat n'avait pas été planifié au budget initial du poste budgétaire *Entretien et réparation véhicules* (02-320-00-525) et qu'un transfert de solde en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté comblera cette dépense non planifiée;

ATTENDU que l'offre de prix soumise par l'entreprise Albert Pouliot inc. pour le programme d'entretien préventif des systèmes d'air climatisé des véhicules, en date du 8 février 2024, est de 7 754,95 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Albert Pouliot inc. n'a pas encore démontré qu'elle respecte les exigences de cette dernière;

ATTENDU que le nom de cette entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 19 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Albert Pouliot inc. pour le programme d'entretien préventif des systèmes d'air climatisé des véhicules. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposée par l'entreprise Albert Pouliot inc. en date du 8 février 2024. L'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à la démonstration que la compagnie respecte les exigences de la *Charte de la langue française* concernant le processus de francisation des entreprises.

Le coût du contrat est établi à 7 754,95 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entretien et réparation véhicules* (02-320-00-525), après un transfert du même montant de l'excédent de fonctionnement non affecté (59-110-00-000).

ADOPTÉE

105-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 169 000 \$ POUR L'ACHAT ET LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un véhicule électrifié pour le Service de l'urbanisme et au remplacement de véhicules pour les Services techniques;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 1 169 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 169 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 février 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-351-2024 a également été déposé lors de cette séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et les modifications apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1648-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 169 000 \$ pour l'achat et le remplacement de véhicules.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

106-2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère ET RÉSOLU de clore la séance du 26 février 2024.

L'assemblée est levée à 19 h 36.

Pierre Dolbec MAIRE	Mélanie Côté ASSISTANTE-GREFFIÈRE